



Mise à jour au 02/11/21

Tableau de suivi des engagements CLU Angers 2021

Présentation au CLUA du 16 novembre 2021

N°	Date	Thème	Origine	Questions ou remarques	Destinataire	Réponse	Date
1	14.04.21	LO	OS	Demandent la présentation des lettres d'objectifs des directions du périmètre de l'instance.	H. Gerbet	H. Gerbet, présidente de l'instance, suggère la réalisation des présentations des LO des directions les plus significatives du site local. Voir pour envisager une programmation en CLUA dès 2022.	28.10.21
2	14.04.21	Procédure Courrier	OS	Demandent pour tout collaborateur relevant du périmètre des instances d'Angers l'accès aux procédures de gestion du courrier sur le site.	DMOS	La procédure est publiée depuis mi-juin et accessible pour tous via Next	28.10.21
3	12.07.21	Direction des finances DPS site Angers	OS	Création d'une unité au sein du service comptable consacrée à la gestion des fonds de formation professionnelle et d'autres fonds spécifiques à laquelle serait rattachée le comptable déjà en charge de cette activité. Changement de responsable hiérarchique sans changement de périmètre d'activité. Considéré comme une mobilité (impact PFT) ? La fiche de poste ayant été modifiée, elle entraîne un impact sur la PFT. Il est demandé que ce soit vérifié au niveau RH.	RH	La RH fonctions mutualisées DPS a bien été sensibilisée sur ce point. Une nouvelle fiche de poste de comptable à l'unité formation professionnelle et fonds spécifique a été rédigée. Conformément à la doctrine mobilité, l'actualisation de la PFT a été réalisée avec une date d'effet au 01.08.21. L'agent a été informé le 25.10.21.	02.11.21

N°	Date	Thème	Origine	Questions ou remarques	Destinataire	Réponse	Date
4	12.07.21	Formateur	OS	Certains agents assurent des formations et cette activité est valorisée dans l'EPA (avancement, promotion), entraînant une rémunération complémentaire. Cependant, cet intitulé n'est pas repris dans toutes les fiches de postes des assistants. Cette divergence dans la rédaction des fiches de postes questionne pour s'assurer que la formation a bien été suivie par l'assistant et qu'il est reconnu comme étant apte à former. Il est appelé à la vigilance sur les assistants métiers.	RH	En ce qui concerne le FAS, il est précisé que l'activité de formation des nouveaux arrivants est bien inscrite dans la fiche de poste de l'assistant.	02.11.21